

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE ZONE DE WALLONIE
PICARDE
10 OCTOBRE 2022 À 08H00 – HÔTEL DE VILLE DE TOURNAI**

PRESENTS :

Monsieur le Président du Collège et du Conseil, Paul-Olivier DELANNOIS ;
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, ~~Brigitte AUBERT~~, Bernard BAUWENS, Alexandre BOITTE,
~~Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY~~, Aurélien BRABANT, Michaël BUSINE, Michel CASTERMAN, Pascal DE
HANDSCHUTTER, Carine DE SAINT MARTIN, Serge HUSTACHE, Alice LEEUWERCK, Bruno LEFEBVRE,
~~Philippe METTENS~~, Vincent PALERMO, ~~Lucien RAWART~~, Daniel SENESAEL, Roger VANDERSTRAETEN, Luc
VANSAINGELE, ~~Pierre WACQUIER~~ ;

Major Olivier LOWAGIE, Commandant de Zone;
Madame Jessica RAMU, agent administratif désignée en tant que remplaçante de Madame Céline
VANDENBULCKE, secrétaire de Zone ;

Monsieur Florent BOTTE, Comptable spécial, invité en tant qu'expert ;
Madame Laurence LEFEBVRE, Adjointe au comptable spécial, invitée en tant qu'experte.

Séance publique

Le conseil débute à 8h20. Plusieurs représentants syndicaux sont présents ainsi que plusieurs membres du personnel administratif.

Le président souhaite la bienvenue à monsieur Boitte, nouveau bourgmestre d'Ellezelles.

Le président demande aux personnes présentes si quelqu'un veut prendre la parole.

Un membre du personnel administratif prend la parole (sa prise de parole est annexée au présent procès-verbal).

Un permanent syndical prend la parole à son tour et explique, qu'au nom du front commun, elle dépose ce jour un cahier de revendications (ce cahier sera annexé au présent procès-verbal).

Point 1. Compte-rendu de la dernière séance - Approbation.

Le Président demande aux membres du conseil si quelqu'un souhaite formuler une observation par rapport au compte-rendu de la séance du 05/09/2022. Les membres du conseil ne formulent pas de remarque.

À l'unanimité, le conseil de zone décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 05/09/2022.

Point 2. Comptes 2012 à 2014 de la Prézone Incendie - Approbation

Les Comptables spéciaux expliquent que le conseil de zone, en séance du 24 octobre 2016, a approuvé le compte consolidé des exercices 2012 à 2014 et a approuvé l'intégration du résultat consolidé 2014 de la Prézone à concurrence de 387,39 € dans le compte 2015 de la Zone de Secours en boni à l'article ordinaire 351/485-PZ-48.2014 mais que certains engagements reportés ne se sont finalement pas réalisés ; le résultat comptable 2014 définitif s'élève à 5.674,43 €.

À l'unanimité, le conseil de zone décide d'approuver l'intégration du résultat consolidé 2014 de la Prézone Incendie du Hainaut Occidental à concurrence 5.674,43 € dans le compte 2022 de la Zone de Secours en boni à l'article ordinaire 351/485-PZ-48.2014 et d'en prévoir le crédit par voie de modification budgétaire.

Point 3. Prélèvements et dotations aux fonds de réserves ordinaires et extraordinaires - Compte 2021.

Les Comptables spéciaux indiquent que, suite à l'approbation du compte 2021 et à l'avancement réalisé sur celui de 2022, il est proposé au conseil de zone d'approuver dans le cadre des travaux préalables à la clôture du compte 2021 les écritures suivantes :

- 351/958-01 Prélèvement de l'ordinaire pour des provisions pour risques et charges pour des dépenses de personnel (décalage temporel dans la réalisation du plan de gestion) : 2.715.363,20€ ;
- 060/955-01 Prélèvement de l'ordinaire pour le fonds de réserves extraordinaires : 100.000,00€.

À l'unanimité, le conseil de zone décide d'approuver les prélèvements et dotations aux fonds de réserves ordinaires et extraordinaires de l'exercice 2021.

Point 4. Compte 2021.

Les comptables spéciaux présentent le compte 2021. La présentation est reprise en annexe au présent compte-rendu.

À l'issue de la présentation, les membres du conseil ne formulent pas de remarque.

À l'unanimité, le conseil de zone décide d'approuver le compte 2021.

Point 5. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2022.

Les comptables spéciaux présentent la 1^{ère} modification budgétaire. La présentation est reprise en annexe du présent compte-rendu.

Les comptables spéciaux proposent deux nouvelles modifications en séance : dans le cadre du collège qui vient de se tenir, il y a l'achat de tenues d'ambulanciers suite au récent arrêté royal du SPF Santé ; l'autre modification concerne les douches de Tournai.

Le président demande également que l'on inscrive un montant de 15000€ pour réaliser un audit externe qui répondra aux diverses questions des délégations syndicales.

Madame Leeuwerck trouve que l'idée d'un audit positif. Concernant la masse d'habillement, elle se demande ce que fait la zone des équipements qui ne répondent plus aux normes. Le commandant répond qu'il n'y a pas de perte et que tous les stocks restants seront épuisés.

À l'unanimité, le conseil de zone décide d'approuver la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2022.

Point 6. Budget 2023.

Les comptables spéciaux présentent le budget 2023. La présentation est reprise en annexe du présent compte-rendu.

Les conseillers zonaux n'émettent pas de remarque ni question à l'issue de la présentation.

Monsieur Vansaingèle demande si les chiffres avancés sont des maximums.

Les comptables spéciaux répondent, qu'en fonction de la situation actuelle, oui ces chiffres sont des maximums.

Monsieur Hustache souhaite rappeler mécanisme de fonctionnement : le dispositif de financement comprend deux choses. La première, c'est 10% du fond des provinces ; l'autre type de fonctionnement est beaucoup plus complexe et a été imposé par la Région Wallonne : l'objectif est qu'en 2025, les provinces interviennent à raison de 65% de la part communale d'ici la fin de la législature, ce qui correspond à 42 millions cette année et 51 millions l'année prochaine ; le montant à dégager est donc déjà connu. Des mesures très fortes ont dû être prises : 400 ETP en moins en 3 ans. Monsieur Hustache rappelle qu'il est pour le renforcement des zones de secours mais les choses ont été erronément présentées : il ne s'agit pas d'un refinancement des zones de secours mais d'une aide aux communes qui sont elles-mêmes en difficulté. La province a suffisamment de réserve pour tenir jusqu'en 2025 mais il pense que la province ne pourra pas assurer cette courbe dans le temps.

Monsieur Palermo souhaite que l'on sensibilise le fédéral par des actions.

Le président rappelle qu'un courrier a été fait par une autre zone de secours en envoyé au Fédéral, courrier sur lequel on pourrait se baser pour faire de même.

Monsieur Vansaingèle estime que l'on aurait dû demander au fédéral de financer davantage la réforme qu'ils ont mis en place.

À l'unanimité, le conseil de zone décide de ne pas voter le budget étant donné qu'il manque beaucoup d'informations notamment de la Région wallonne et du Fédéral pour la constitution du budget des communes et de reporter le point à un prochain conseil de zone.

Point 7. Clé de répartition pour les dotations communales de 2023.

À l'unanimité, le conseil de zone décide de reporter ce point, au même titre que le point concernant le budget, à un prochain conseil de zone.

Point 8. Acquisition de perches et de tenues pour les interventions de destruction de nids de frelons asiatiques – Recours au marché de la Centrale de marchés créée au sein de la Direction générale Sécurité civile du SPF Intérieur.

À l'unanimité, le conseil de zone décide d'approuver le lancement d'un marché public pour l'acquisition de perches et de tenues pour les interventions de destruction de nids de frelons asiatiques.

Point 9. Acquisition de brancards pour équiper les nouvelles ambulances de la Zone de Secours Wallonie Picarde - Approbation des conditions et du mode de passation.

À l'unanimité, le conseil de zone décide d'approuver le lancement d'un marché public pour l'acquisition de brancards pour équiper les nouvelles ambulances de la Zone de Secours Wallonie Picarde.

Point 10. Acquisition de containers destinés à l'aménagement des dalles d'exercice - Approbation des conditions et du mode de passation.

À l'unanimité, le conseil de zone décide d'approuver le lancement d'un marché public pour l'acquisition de containers destinés à l'aménagement des dalles d'exercice.

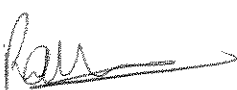
Point 11. Transformation des douches du poste de secours de Tournai - Approbation des conditions et du mode de passation.

Les comptes spéciaux précisent pour ce point qu'il convient de financer cette dépense par le crédit inscrit au 351/741-98 financé par fonds de réserves au 060/995-51 et devant faire l'objet d'une modification budgétaire.

À l'unanimité, le conseil de zone décide d'approuver le lancement d'un marché public pour la transformation des douches du poste de secours de Tournai.

La séance est clôturée à 10 heures.

Par le Conseil de Zone,



La Secrétaire
Jessica RAMU



Le Commandant
Olivier LOWAGIE



Le Président
Paul-Olivier DELANNOIS



